

Interdiction des bateaux à moteurs à essence au Lac Sainte-Marie à Nominique :

Le CRE Laurentides félicite la Municipalité de Nominique
et l'association des résidents des lacs Ste-Marie et St-Joseph

Saint-Jérôme, le 19 décembre 2017 – C'est avec un immense sentiment d'accomplissement que le Conseil régional de l'environnement apprenait, vendredi dernier, l'adoption du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, autrement dit l'interdiction des bateaux à moteurs à essence au lac Ste-Marie à Nominique.

« C'est l'aboutissement d'un colossal travail d'équipe qui s'est échelonné de 2011 à 2014, année du dépôt de la demande auprès de Transport Canada » affirmait Anne Léger, directrice du CRE, lors de la conférence de presse. En effet, en 2011, la municipalité de Nominique confiait au CRE le mandat de réaliser un plan directeur pour la protection de la santé du lac Ste-Marie duquel a découlé un plan d'action. Compte tenu des conflits d'usages importants, de la menace à la sécurité des usagers et de la vulnérabilité du lac à l'impact des bateaux de grande puissance, la deuxième étape fut l'élaboration et la diffusion d'un code d'éthique selon les directives de Transport Canada. En 2012 et 2013 de multiples séances d'information et de consultation publiques ont eu lieu ainsi que la création d'un groupe consultatif représentant tous les types d'usagers. Parallèlement, le CRE élaborait la Politique des usages des lacs de Nominique. À la fin de 2013, face au constat d'échec de la mise en œuvre du code d'éthique, la municipalité a mandaté le CRE pour compléter la demande de restriction auprès de Transport Canada. Celle-ci fut déposée au printemps 2014.

Pour le président du CRE, Philippe Roy, il s'agit d'un exemple de concertation et de développement durable : « Voilà la démonstration qu'à regrouper les citoyens et la municipalité dans une démarche de résolution de conflit bien structurée, avec pour objectif le bien commun et la protection de l'environnement, on parvient à des résultats probants » concluait-il. Le CRE Laurentides tient par ailleurs à souligner les efforts et la persévérance des membres de l'association des résidents des lacs Ste-Marie et St-Joseph ainsi que l'engagement de la municipalité de Nominique dans ce dossier.

À propos :

Le CRE Laurentides est le porte-parole des intérêts environnementaux de la région. Il tisse un réseau entre le monde municipal, les organismes, les associations et les individus. Il favorise les échanges, la concertation et l'entraide de ses membres. Il consulte le milieu, cerne les priorités régionales et propose des solutions concrètes aux problématiques identifiées. Si vous souhaitez être informés des nouvelles en environnement de votre région et soutenir la mission, devenez membre dès aujourd'hui en consultant le www.crelaurentides.org

– 30 –

Source :

Anne Léger, Directrice générale anne.leger@crelaurentides.org